

Bruxelles, le 21 mars 1980

Discours de Monsieur NATALI à la
Conférence annuelle EURO-FABE - Bruxelles
"L'élargissement de la Communauté"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout vous remercier pour m'avoir invité à participer à votre première conférence annuelle. Je voudrais ensuite adresser un salut particulier au groupe italien des économistes d'entreprise qui ont soutenu avec enthousiasme cette invitation. L'élargissement à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne constitue certainement un événement majeur dont il est nécessaire de tenir compte. Je ne limiterai pas mon propos à un simple constat de l'état d'avancement de ce deuxième élargissement. Je crois en effet que votre fédération, en raison des compétences et du dynamisme de la catégorie d'opérateurs qu'elle représente, peut et doit jouer un rôle mobilisateur à l'égard de ce fait capital qu'est, pour notre existence actuelle et future, l'Europe, qu'elle soit à 6, à 9 ou à 12. Je tenterais donc de fournir à vos futurs débats certains points de référence, certains éléments de réflexion sur la perspective dans laquelle s'insère l'adhésion de trois nouveaux Etats membres, sur les conséquences internes et externes de cette dernière ainsi que sur les actions qui doivent être entreprises pour en assurer le plein succès.

La Communauté n'est pas une entité définie une fois pour toute, c'est au contraire, ne l'oublions pas, un corps vivant qui doit susciter une dynamique d'élargissement où il puise, ou devrait puiser, un renforcement constant. C'est cela que les fondateurs de la Communauté ont tenu à inscrire dans le préambule du Traité l'instituant : "Les Etats membres se déclarent déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens et appellent les autres peuples d'Europe qui partagent son idéal de paix et de liberté à s'associer à leur effort".

C'est cela également que les chefs d'état et de gouvernement des Etats membres ont voulu réaffirmer sans la moindre ambiguïté dans

leur déclaration de décembre 1973 sur l'identité européenne, soulignant alors que le respect et la défense des principes démocratiques sont l'un des fondements essentiels de la Communauté.

La réponse positive donnée aux demandes d'adhésion des trois pays candidats par les neuf Etats membres de la Communauté s'insère tout naturellement dans cette même logique. Au vu de la situation politique intérieure et de l'orientation profondément européenne de ces pays, elle traduit la volonté de la Communauté de maintenir et de développer la liberté et la démocratie en Europe, d'assurer son équilibre géographique par une présence accrue dans le bassin méditerranéen et de renforcer la cohésion interne de la Communauté en progressant sur la voie de l'union.

Sur le plan factuel, les négociations avec la Grèce se sont conclues le 28 mai à Athènes par la signature du Traité d'adhésion. L'état d'avancement de la procédure de ratification, actuellement en cours, permet de penser que, comme prévu, l'adhésion de la Grèce sera effective le 1er janvier 1981. Les négociations avec le Portugal se déroulent à un rythme satisfaisant. L'examen au fond de plusieurs dossiers est bien avancé, notamment ceux de l'Union douanière, des relations extérieures, de la fiscalité, des mouvements de capitaux, des transports, de la politique régionale, de la CECA et de l'Euratom.

S'agissant de l'Espagne, les négociations se sont ouvertes en février 1979 et une première analyse des chapitres concernant l'Union douanière, la fiscalité, les relations extérieures, les mouvements de capitaux a été effectuée. Dans ce cadre, la Commission vient d'adopter un document sur les affaires sociales et un sur l'agriculture qui constituent des chapitres clés de la négociation. Par ailleurs, l'examen du droit dérivé pour le Portugal et l'Espagne se poursuit de façon satisfaisante.

Les négociations procèdent donc d'une façon satisfaisante bien que beaucoup reste encore à faire. Tout élargissement, dans la mesure où il modifie certains des équilibres existants, représente un défi majeur pour la Communauté. Sur la base d'un bilan de vingt années d'existence des Communautés, ce défi s'inscrit dans un contexte globalement positif. Il ne nie la réalité du progrès économique et social, l'amélioration des

conditions de vie. Chacun connaît les résultats positifs de la politique agricole commune, de l'Union douanière ou de la politique extérieure de la Communauté. Cependant, connaissant les défauts de ces réussites, s'interroger sur les perspectives de l'élargissement ne peut consister tout simplement à s'inscrire dans le prolongement du progrès passé. L'élargissement pourra être un événement historique sur la voie de l'achèvement de la Communauté, il pourrait être aussi la cause de son éclatement ou de sa dilution dans une zone de libre échange.

En effet, force est de constater que la Communauté n'a pas encore dominé certains problèmes majeurs qui appellent des décisions rapides visant à approfondir les politiques communes.

Le plus important d'entre eux est la difficulté d'intégrer dans un ensemble économique homogène des régions qui présentent des disparités parfois très grandes, et ce dans le contexte général et aggravant de la crise. La politique menée par la Communauté en cette matière ne paraît pas pour le moment avoir fait preuve d'une suffisante efficacité pour toute une série de raisons. Ainsi la politique régionale ne dispose, pour le moment, que de moyens très faibles pour avoir une influence décisive sur le développement des régions moins prospères. L'absence d'une politique industrielle globale cohérente au niveau européen, à l'exception des secteurs pour lesquels est engagé un processus d'adaptation à la nouvelle division internationale du travail, n'est pas de nature à permettre l'élimination progressive des écarts de développement. Quant à la politique agricole, elle a souvent eu pour effet d'accroître au lieu de réduire certains écarts de développement existants. Par ailleurs, il est manifeste qu'une maîtrise insuffisante des transferts de main-d'œuvre d'un secteur d'activité à l'autre est à l'origine de graves problèmes de reconversion que connaît actuellement la Communauté. Là encore, les moyens dont dispose le Fonds Social apparaissent nettement insuffisants.

Il faut être pleinement conscient que, dans cette perspective, ces problèmes pourraient être aggravés par l'élargissement qui, par ailleurs, suscitera des difficultés propres. Les pays candidats présentent ^{et} *prudent* des déséquilibres régionaux internes importants qui risquent

d'amplifier les disparités régionales d'une communauté élargie. L'intensification des courants d'échange entre la Communauté et les pays candidats, qui naîtra de l'élargissement, profitera aux régions plus développées, mieux à même d'exploiter les possibilités d'un marché élargi et qui verront s'effectuer à leur profit, du fait d'un niveau de vie plus élevé, d'importants transferts de population. Ceci est de nature à accentuer les problèmes des régions moins développées.

Au plan agricole, le danger d'une augmentation du taux d'autoapprovisionnement dans certains secteurs excédentaires ou près de l'être, est réel, d'autant plus que les mécanismes de soutien de la politique agricole commune, comme le niveau souvent plus élevé des prix communautaires, pourraient conduire certains candidats à développer leur production. Par ailleurs, il est indéniable que la restructuration de l'agriculture des pays candidats entraînera une diminution sensible de la population active ou sous-employée de ce secteur. Ceci nécessitera que les autres secteurs absorbent ces transferts importants de main-d'oeuvre.

Or, la crise frappe durement aussi les pays candidats dont la structure de production industrielle et le stade de développement économique sont souvent assez différents de ceux de la Communauté. Leur adhésion pourrait accroître, au sein de la Communauté élargie, la disparité des conditions de production. Elle augmentera également les capacités de production de certains secteurs en difficulté de la Communauté (textiles, sidérurgie, chantiers navals), rendant extrêmement délicate la conduite de la politique de restructuration actuellement menée dans la Communauté et qui devra l'être dans les pays candidats.

Ces adaptations industrielles et agricoles, comme d'ailleurs l'orientation de la production vers des secteurs à haute intensité de capital, provoqueront des diminutions de main-d'oeuvre qui aggraveront un chômage dont le taux est déjà très élevé. Cette tendance sera encore plus accentuée pour les pays candidats. Il est clair que, dans la décennie prochaine, le chômage sera la question fondamentale que devra résoudre la Communauté.

L'élargissement aura - et nous devons y prêter attention - des répercussions importantes, parfois majeures, sur les relations de la Communauté avec les pays tiers. Il est certain qu'il lui permettra de conforter et d'étendre son influence et le rôle qu'elle est appelée à jouer dans le monde et plus particulièrement dans certaines régions avec lesquelles les pays candidats ont de profonds liens historiques, culturels et économiques : en particulier le bassin méditerranéen, l'Afrique et l'Amérique Latine. Dans le domaine des échanges internationaux notamment, la Communauté, déjà première puissance mondiale, accroîtra son poids, ce qui entraînera peut-être une évolution de ses relations avec ses principaux partenaires. C'est à l'égard des autres pays méditerranéens et des PVD que les conséquences de l'élargissement pourraient avoir un effet plus rapidement perceptible. S'il leur offrira des potentialités de marché supplémentaire, parfois importantes comme avec l'Espagne, il est également manifeste que ce sont eux, et surtout les pays méditerranéens, qui risquent de souffrir de la libre-circulation dont vont jouir, dans cette Communauté élargie, les produits agricoles et industriels des pays candidats dont ils sont, pour certains d'entre eux, eux-mêmes producteurs et exportateurs vers l'Europe.

Je ne voudrais pas que vous tiriez de ces propos une impression par trop pessimiste. Il est du devoir de tous les responsables de l'élargissement d'examiner avec réalisme, lucidité et objectivité les risques qu'il implique. La Commission, pour sa part, a toujours suivi cette ligne de conduite. C'est ainsi qu'elle a fait part au Conseil, dans un document connu comme la "Fresque", de ses réflexions sur les conditions de réussite de l'élargissement. C'est après avoir cerné précisément les difficultés, quelle que soit leur ampleur, qu'il est possible de définir les actions à mener en vue de les surmonter, pour autant que soit démontrée la volonté politique de relever ce défi d'en profiter pour renforcer l'Europe.

Chacun des problèmes peut avoir et doit avoir sa solution. La Communauté a déjà formulé à cet égard certaines orientations, et même certains programmes d'action.

Dans le domaine agricole, les solutions devront viser non seulement à la continuité mais aussi à l'efficacité d'un processus d'intégration, qui devra notamment inciter à la reconversion des productions non rentables tout en tenant compte des problèmes spécifiques propres à certaines régions particulièrement défavorisées. Ceci nécessitera la mise en oeuvre d'actions importantes tant dans la Communauté actuelle que dans les pays candidats, actions qui devront être élaborées et menées en ayant à l'esprit les intérêts d'une Communauté à "12".

Au plan industriel, il faudra accentuer le processus de concertation avec les pays candidats pour les intégrer progressivement dans le dispositif et les disciplines communes existantes. Cela permettrait d'assurer le plein succès des actions industrielles en cours qui visent à une reconversion, dans des conditions acceptables du point de vue social, des secteurs en crise et des régions particulièrement affectées et à un effort de promotion vers les secteurs de croissance.

Mais c'est au plan des disparités régionales et de l'emploi que l'effort le plus vigoureux devra être entrepris par la mise en place de politiques, dotées de moyens financiers adéquats, destinées à réduire les écarts et à assurer un développement prioritaire des régions défavorisées d'une Communauté élargie. A l'égard du Portugal en particulier, il y aura lieu de veiller à ce que les instruments financiers puissent jouer pleinement leur rôle.

S'agissant enfin des relations de la Communauté avec les pays méditerranéens, la Commission effectue un examen approfondi des conséquences de l'élargissement sur ses relations avec eux, aux termes duquel elle déterminera les actions qu'il convient de mener. D'ores et déjà, il est évident que si la Communauté a l'intention de maintenir sa politique méditerranéenne, elle sera contrainte d'accepter certains sacrifices qui devront être équitablement répartis sur l'ensemble des Etats membres, les anciens comme les nouveaux. Des concessions tarifaires seules ne seront pas suffisantes; il y aura lieu de rechercher avec ces pays un nouvel

équilibre, fondé sur une concertation active qui assurera, certes, des échanges ordonnés entre eux et la Communauté, mais surtout la poursuite de leur développement.

En concluant, il est certain que les trois nouveaux candidats comme les neuf Etats membres se sont proposés un défi dont l'enjeu est fondamental. Il s'agit de répondre aux vœux des signataires du Traité de Rome, de consolider la démocratie et la cohésion d'une Europe dynamique.

Personnellement, je suis optimiste non seulement sur l'issue des négociations mais surtout quant aux conséquences de l'élargissement pour la Communauté. La demande présentée par chacun des trois nouveaux adhérents découle d'un choix et non de l'absence d'alternatives. Je suis en conséquence, convaincu qu'ils sont prêts à partager les sacrifices que la construction d'une Europe consciente de ses droits mais également de ses devoirs, peut imposer à court terme.

Quant aux Etats membres de la Communauté actuelle, la réponse qu'ils ont su donner, sans ambiguïté, à trois pays qui appartiennent naturellement à l'Europe constitue une preuve de vitalité et non de résignation. Elle implique la volonté politique nécessaire pour procéder, en dépit des difficultés, sur la voie d'une intégration de plus en plus achevée.